

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS2025

présenté par
Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« ou »

les mots :

« accompagnée éventuellement d'une souffrance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.